



## Imag'in Photo à Segré, distingué par l'opération «Réflexnature»



### Les déchets de l'activité photographique

L'activité photographique produit des déchets de deux types :

- **des déchets banals** : les papiers, cartons, plastiques, emballages, appareils jetables sans pile, films et rebuts de photos ;
- **des déchets dangereux pour l'environnement** : les bains de développement (révélateurs, fixateurs...), les piles, les emballages souillés.

En 2004, Imag'in photo, magasin de photos tenu par deux associés à Segré dans le Maine-et-Loire, a été la première entreprise de ce secteur d'activité à obtenir la distinction Réflexnature.

### Les exigences «Réflexnature»

Pour obtenir la distinction « Réflexnature »,

les propriétaires du magasin ont signé une charte dans laquelle ils s'engagent à :

- faire réaliser le diagnostic environnement proposé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Maine-et-Loire ;
  - confier leurs déchets à des entreprises garantissant une élimination conforme aux règles en vigueur ;
  - conserver et tenir à la disposition de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, pendant au minimum 3 ans, les justificatifs attestant de la bonne élimination de ces déchets ;
  - informer leur clientèle de leur démarche environnementale.
- Pour communiquer, l'entreprise a reçu un kit incluant une affiche et 500 étiquettes.

**Maître d'ouvrage** Imag'in Photo  
2 emplois

**Coût d'enlèvement et de traitement des déchets**  
1 600 € HT par an

**Aide de l'Agence de l'eau Loire Bretagne** 800 € HT par an

**Aide ADEME / Région des pays de la Loire**  
Cofinancement de l'animation réalisée par les Chambres des Métiers et de l'Artisanat

### Résultats

- 1 500 litres de bains de développement récupérés et éliminés
- 10 kg de piles récupérées et traitées
- 1 350 appareils jetables recyclés
- Aucun rejet dans le réseau des eaux usées

### Pour en savoir plus



• **Cécile Daniel, Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire**  
Tél. 02 51 13 31 43 - [cecile.daniel@cm-paysdelaloire.fr](mailto:cecile.daniel@cm-paysdelaloire.fr)



## Dans la pratique : la gestion des déchets d'Imag'in Photo

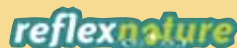
Quand ils reprennent le magasin en 2002, les nouveaux propriétaires investissent dans un mini-laboratoire qui traite aussi bien les photos en numérique qu'en argentique.

Dès le début de leur activité, ils sont sensibilisés à la toxicité des produits chimiques utilisés dans le procédé argentique (révélateurs, fixateurs, produits de blanchiment et stabilisants) et cherchent une solution pour les faire éliminer dans des conditions sécurisées.

Ils s'informent auprès d'un groupement de photographes et contractualisent avec deux prestataires spécialisés : l'un pour les bains de développement usés et les bidons souillés dans lesquels sont conditionnés les produits chimiques à l'achat, l'autre pour les piles et les appareils jetables.

Avant d'être collectés et traités, ces déchets sont stockés dans :

- une cuve de 500 litres installée à l'arrière du magasin pour les bains de développement ;
- des fûts mis à disposition par le prestataire pour les piles ;
- des cartons d'emballage courants pour les appareils jetables.



En juillet 2005, « Réflexnature » a été attribué à 12 artisans photographes sur les 320 que compte la Région des Pays de la Loire.

Lancée en 2004, l'opération Réflexnature a été initiée par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire. Elle est réalisée avec le concours technique et financier de la Région Pays de la Loire, de l'ADEME, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et en collaboration avec les organisations professionnelles.

# Contact

ADEME, délégation régionale des Pays de la Loire - Philippe Vincent  
5, boulevard Vincent Gâche - BP 16202 - 44262 Nantes cedex 2  
Tél. 02 40 35 80 23 - Fax 02 40 35 27 21 - [www.ademe.fr/paysdelaloire](http://www.ademe.fr/paysdelaloire)